

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3689**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située place de la Gare et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3689**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située place de la Gare et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la Gare à Albigny sur Saône, la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 2 482 mètres carrés dépendant de la propriété appartenant à Réseau ferré de France (RFF) cadastrée sous le numéro 191 de la section AA.

Aux termes du projet d'acte, cet établissement céderait ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix total de 22 338 € HT, soit 26 716,25 € TTC admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 14 juin 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 22 338 € HT, soit 26 716,25 € TTC, d'une parcelle de terrain de 2 482 mètres carrés dépendant de la propriété cadastrée AA 191 située place de la Gare à Albigny sur Saône, appartenant à Réseau ferré de France (RFF) et qui a été nécessaire à la réalisation d'un parking.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° 0P08O0777, le 28 septembre 2009 pour la somme de 100 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2113 - fonction 824, pour un montant de 26 716,25 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 250 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.